

Congé d'été

Il y a une autre raison aussi qui me permet de dire que c'est le temps d'ajourner. Le vote que nous venons d'avoir en est une illustration exemplaire. On se rend compte du degré d'agitation, d'exaspération de certains parlementaires à écouter certaines des interventions des derniers jours. On se rend compte que si les Règlements du Parlement canadien sont faits pour protéger la minorité parlementaire, on en arrive très vite à l'évidence que ces Règlements datent du siècle dernier et ont été conçus en fonction de ce qu'on appelle le *check and balance* du système britannique, du *fair play* anglais. Mais ces Règlements n'ont jamais été faits et conçus en vue de donner des pouvoirs absolus à une opposition intransigeante, à une opposition qui, de façon forcenée, impose ses vues et ses directives à une majorité démocratiquement élue par la majorité de la population canadienne.

Il est indéniable, monsieur le président, que nous avons vu au cours de cette session un abus excessif des trucs de procédure parlementaire par les partis d'opposition, en particulier par l'opposition progressiste conservatrice pour brimer les intentions et les projets du gouvernement. Il est indéniable que le Parlement est l'endroit où l'on doit débattre ces sujets, mais c'est surtout l'endroit où l'on doit voter les lois. Et quand l'opposition abuse systématiquement de son droit de parole pour empêcher le Parlement de voter, à mon avis, il y a une carence grave dans notre procédure parlementaire, et il faudra prochainement remédier à cette situation selon laquelle le Parlement est mis en otage par une opposition farouche et forcenée. Il est indéniable que nous n'avons pu mener à terme une multitude de projets gouvernementaux, parce que l'opposition gouvernementale a tenu des débats beaucoup trop longs, je dirais des débats beaucoup trop inacceptables en fait, parce que je me souviens de certains discours qui étaient des copies conformes de discours précédents.

On a vu des députés de l'opposition relire mot à mot des discours prononcés quelques heures ou quelques jours avant par un collègue et présenter exactement les mêmes arguments, ressassant les mêmes points de vue. On a vu l'opposition non seulement faire de l'obstruction systématique, mais faire de la répétition systématique afin d'empêcher le cours normal des travaux parlementaires. Ceux qui connaissent le système britannique, le Parlement de Londres, savent très bien que le projet de loi qui est déposé en deuxième lecture est voté le même jour. La deuxième lecture est l'occasion d'étudier le principe d'un projet de loi et l'opportunité ou la non-opportunité de le renvoyer à un comité pour que ce projet de loi soit étudié article par article et amendé si nécessaire. Or il s'agit là d'une simple discussion de principe qui ne nécessite jamais plus qu'une journée au Parlement de Londres. Tous les projets de loi importants proposés par le gouvernement au cours de la session ont nécessité des heures et des heures de débats répétitifs de l'opposition, et aucun de nos projets de loi n'a été approuvé le jour même, ce que je trouve tout à fait inacceptable dans une société moderne qui a constamment besoin d'une multitude de lois de son gouvernement central.

Il faut donc, monsieur le président, s'arrêter à cette terrible constatation, et dans les plus brefs délais, lorsque nous reprendrons nos travaux à l'automne, préconiser une réforme

fonde, une réforme importante de notre procédure parlementaire, afin de permettre à un gouvernement démocratique élu de faire son travail, de se faire critiquer par l'opposition—il n'y a aucune objection à cela—mais de se faire critiquer dans les formes et dans les limites de temps normales dans une société moderne. Et une fois que le gouvernement aura adopté sa loi, la population pourra alors la juger, à savoir si le gouvernement a bien fait ou mal fait, mais dans la présente situation, monsieur le président, je prétends que la population ne peut même pas juger du bon ou du mauvais travail d'un gouvernement, puisque nous avons toutes les misères du monde à adopter notre loi, puisque nous sommes prisonniers d'une procédure parlementaire du XIX^e siècle qui ne sied plus au modernisme et à la vie trépidante du XX^e siècle. Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais dire que le fait que le parlement ajournera aura à mon avis des conséquences et des effets bénéfiques sur les présentes négociations qui viennent tout juste de commencer sous le contrôle du médiateur, le juge Gold. Monsieur le président, je pense qu'il me reste encore dix minutes. Est-ce exact?

• (1450)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Sauf erreur, le ministre devra cesser de parler à 3 h 4.

[Français]

M. Ouellet: Merci, monsieur le président. Il me reste sept minutes pour expliquer aux progressistes conservateurs l'erreur grave qu'ils ont faite cette semaine en retardant le règlement du conflit des Postes, et en laissant croire à l'Union des postiers qu'une loi serait présentée en vue de les forcer à retourner au travail. Il était évident, monsieur le président, que tant et aussi longtemps que le Parlement siègerait, aucune pression ne serait exercée sur les chefs de syndicats pour aller à la table de négociations et conclure un règlement relatif à la convention collective.

La voie facile pour l'Union des postiers du Canada, c'est de se faire imposer un règlement plutôt que d'être obligée de retourner auprès de ses membres et de leur dire: Voici ce que le gouvernement nous offre, on n'a pas pu vous obtenir plus, et on vous recommande d'accepter cette négociation que nous avons terminée avec les représentants patronaux.

C'est toujours embêtant et difficile pour un chef d'union qui a promis la lune de revenir sur la terre et de dire à ses membres qu'il ne peut pas la leur livrer. Mais tant et aussi longtemps qu'il peut se retrancher derrière l'action unilatérale et draconienne d'une loi son honneur est sauf, et c'est ce que le chef de l'opposition et les progressistes conservateurs ont laissé mijoter dans la tête des chefs de l'Union toute la semaine en prolongeant les travaux parlementaires. Alors que nous ajournons nos travaux, je pense que le juge Gold pourra mener à bien sa médiation parce que les deux parties, aussi bien les postiers que le Conseil du Trésor, sauront que la solution au conflit des Postes, c'est la négociation, une entente négociée, que c'est la seule voie qui reste maintenant pour régler le conflit. Je suis convaincu que cette situation sera bénéfique et facilitera la tâche au juge Gold à titre de médiateur.